

**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving
PWGSC
33 City Centre Drive
Suite 480C
Mississauga
Ontario
L5B 2N5
Bid Fax: (905) 615-2095**

**Request For a Standing Offer
Demande d'offre à commandes**

Regional Individual Standing Offer (RISO)
Offre à commandes individuelle régionale (OCIR)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente, une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés énumérés ci-après.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution
Public Works and Government Services Canada
Ontario Region
33 City Centre Drive
Suite 480
Mississauga
Ontario
L5B 2N5

Title - Sujet Condiments, jus et produits secs	
Solicitation No. - N° de l'invitation W0113-15G002/A	Date 2015-07-20
Client Reference No. - N° de référence du client W0113-15G002	GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG PW-\$TOR-031-6890
File No. - N° de dossier TOR-5-38052 (031)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2015-08-14	
Delivery Required - Livraison exigée See Herein	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Schmidt, Jeff	Buyer Id - Id de l'acheteur tor031
Telephone No. - N° de téléphone (905)615-2058 ()	FAX No. - N° de FAX (905)615-2060
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Ration & Quarters Support Services HQ 675 Dieppe Rd BORDEN Ontario L0M1C0 Canada	
Security - Sécurité This request for a Standing Offer does not include provisions for security. Cette Demande d'offre à commandes ne comprend pas des dispositions en matière de sécurité.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Solicitation No. - N° de l'invitation

W0113-15G002/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

TOR-5-38052

Buyer ID - Id de l'acheteur

tor031

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W0113-15G002

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Cette page est laissée en blanc intentionnellement.

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....	3
1.1 INTRODUCTION.....	3
1.2 SOMMAIRE	3
1.3 COMPTE RENDU.....	4
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS.....	5
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	5
2.2 PRÉSENTATION DES OFFRES.....	5
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES.....	5
2.4 LOIS APPLICABLES.....	5
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES.....	7
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES	7
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	8
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION	8
4.1.3 MÉTHODE DE SÉLECTION - CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES SEULEMENT.....	9
PARTIE 5 – ATTESTATIONS.....	10
5.1. ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION D'UNE OFFRE À COMMANDES.....	10
PARTIE 6 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT.....	12
A. OFFRE À COMMANDES.....	12
6.1 OFFRE.....	12
6.2 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	12
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	12
6.4 DURÉE DE L'OFFRE À COMMANDES	12
6.5 RESPONSABLES.....	13
6.6 UTILISATEURS DÉSIGNÉS	13
6.7 PROCÉDURES POUR LES COMMANDES	14
6.8 INSTRUMENT DE COMMANDE	14
6.9 LIMITE DES COMMANDES SUBSÉQUENTES	14
6.10 LIMITATION FINANCIÈRE.....	14
6.11 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	14
6.12 ATTESTATIONS.....	14
6.13 CLAUSE DU GUIDE DES CCUA	15
6.14 LOIS APPLICABLES.....	15
B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	15
6.1 BESOIN.....	15
6.2 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	15
6.3 DURÉE DU CONTRAT.....	15
6.4 PAIEMENT	15
6.5 INSTRUCTIONS POUR LA FACTURATION.....	16
6.6 ASSURANCES.....	16
6.7 CLAUSES DU <i>GUIDE DES CCUA</i>	16
ANNEXE A.....	17

Solicitation No. - N° de l'invitation
W0113-15G002/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
tor031

Client Ref. No. - N° de réf. du client
W0113-15G002

File No. - N° du dossier
TOR-5-38052

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

BESOIN	17
ANNEXE B	20
BASE DE PAIEMENT	20
ANNEXE C	21
FORMULAIRE DE RAPPORT	21
ANNEXE D	22
ÉVALUATION FINANCIÈRE	22
ANNEXE E	23
ATTESTATIONS ADDITIONNELLES	23

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient six parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

- Partie 1 Renseignements généraux: renferme une description générale du besoin;
- Partie 2 Instructions à l'intention des offrants : renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC;
- Partie 3 Instructions pour la préparation des offres: donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés;
- Partie 4 Procédures d'évaluation et méthode de sélection: décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection;
- Partie 5 Attestations: comprend les attestations à fournir;
- Partie 6 6A, Offre à commandes, et 6B, Clauses du contrat subséquent :
- 6A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;
- 6B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

Les annexes comprennent le Besoin, la Base de paiement, Formulaire de rapport trimestriel, Évaluation Financière et toute autre annexe

1.2 Sommaire

- i. Fournir et livrer, au besoin et sur demande, des articles d'épicerie (Congelés épicerie, céréales, produits de boulangerie), comme prévu à l'annexe « B » au ministère de la Défense nationale (MDN), à divers emplacements des Services de soutien des vivres et du logement (SSV&L), à la Base des Forces canadiennes (BFC) Borden, en Ontario
- ii. La période de l'offre à commandes s'étend du 1 septembre 2015 au 31 août 2016.
- iii. La valeur estimative pour une période de un an est de 275 000,00 \$, incluant la TPS/TVH
- iv. Le titulaire de l'offre à commandes pourra réviser les prix chaque six (6) mois. Une augmentation du prix unitaire de plus de 15 % doit être justifiée conformément à la clause du Guide des CUA C0008T (2007-05-25) Soutien des prix - soumission non concurrentielle
- v. Conformément à l'article 01 des instructions uniformisées 2006 des dispositions relatives à l'intégrité, les offrants doivent fournir une liste de tous les propriétaires et(ou) administrateurs et toute autre documentation connexe, au besoin. Consulter la section 4.21 du Guide des approvisionnements pour en savoir plus sur les dispositions relatives à l'intégrité.
- vi. Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

Solicitation No. - N° de l'invitation
W0113-15G002/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
tor031

Client Ref. No. - N° de réf. du client
W0113-15G002

File No. - N° du dossier
TOR-5-38052

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

vii. Pour ce besoin, une préférence est accordée aux produits et(ou) aux services canadiens.

1.3 Compte rendu

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans *le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

Le document 2006 (2015-07-03) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document 2006, Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours

Insérer : 90 jours

2.2 Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande d'offres à commandes.

2.3 Demandes de renseignements – demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les offrants.

2.4 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

Solicitation No. - N° de l'invitation
W0113-15G002/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
tor031

Client Ref. No. - N° de réf. du client
W0113-15G002

File No. - N° du dossier
TOR-5-38052

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

3.1 Instructions pour la préparation des offres

Le Canada demande que les offrants fournissent leur offre en sections distinctes, comme suit :

Section I : offre technique (1 copie papier)

Section II : offre financière (1 copie papier)

Section III: attestations (1 copie papier).

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur offre.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande d'offres à commandes.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les offrants devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Offre technique

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Offre financière

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec l'annexe C, Évaluation. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

Section III: Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.
- c) L'équipe d'évaluation devra d'abord déterminer si deux (2) offres ou plus sont accompagnées d'une attestation valide de contenu canadien. Si c'est le cas, seulement les offres accompagnées d'une attestation valide seront évaluées selon le processus d'évaluation, sinon toutes les offres reçues seront évaluées. Si des offres accompagnées d'une attestation valide sont déclarées non recevables, ou sont retirées, et qu'il reste moins de deux offres recevables accompagnées d'une attestation valide, l'équipe poursuivra l'évaluation des offres accompagnées d'une attestation valide. Si toutes les offres accompagnées d'une attestation valide sont déclarées non recevables, ou sont retirées, alors toutes les autres offres reçues seront évaluées.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Toute offre qui ne satisfait pas aux exigences obligatoires suivantes sera jugée non recevable et sera rejetée.

Item #	Critères techniques obligatoires
1	L'offrant doit avoir acquis au moins 5 ans d'expérience dans la chaîne d'approvisionnement en services de restauration collective au cours des 15 dernières années en fournissant des services similaires à ceux décrits dans l'annexe A – Besoin L'offrant doit fournir des documents décrivant son expérience.
2	L'offrant doit avoir un registre de ventes annuelles d'une valeur minimale de \$1 000 000,00 L'offrant doit fournir des documents décrivant son registre de ventes annuelles.

4.1.2 Évaluation financière

4.1.2.1 L' doit présenter un prix conformément à l'Annexe B, Base de paiement, avec son offre à la clôture de l'offre à commandes;

4.1.2.2 Le prix évalué correspond au prix calculé que l'obtient en multipliant le nombre de caisses estimatif par le prix unitaire ferme ($A \times B = C$) indiqué à l'Annexe D, Évaluation;

4.1.2.3 Clause du guide des CCUA A0220T (2007-05-25), Évaluation du prix

4.1.2.4 Articles obligatoires

Si l'offrant n'est pas en mesure de fournir un article, il est tenu de communiquer avec l'autorité contractante au plus tard (7) jours civils avant la date de clôture et d'informer l'autorité contractante de ou des articles qu'il n'est pas en mesure de fournir.

On examinera le ou les articles et on établira si on peut se les procurer d'une autre façon et les retirer de la liste.

Solicitation No. - N° de l'invitation
W0113-15G002/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
tor031

Client Ref. No. - N° de réf. du client
W0113-15G002

File No. - N° du dossier
TOR-5-38052

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Tout changement à la liste doit être fait par l'autorité contractante au moyen d'une modification à la demande d'offre à commandes.

4.1.3 Méthode de sélection - critères techniques obligatoires seulement

Une offre doit respecter les exigences de la demande d'offres à commandes et satisfaire à tous les critères d'évaluation technique obligatoires pour être déclarée recevable. L'offre recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour l'émission d'une offre à commandes.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements connexes exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut à remplir l'une de ses obligations prévues dans le cadre de tous contrats subséquents, s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre peut être déclarée non recevable ou pourrait entraîner la mise de côté de l'offre à commandes ou constituer un manquement aux termes du contrat.

5.1. Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec l'offre mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de se conformer à la demande du responsable de l'offre à commandes et de fournir les attestations dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité – renseignements connexes

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Dispositions relatives à l'intégrité – offre, des instructions uniformisées 2006. Les renseignements connexes, tel que requis aux dispositions relatives à l'intégrité, assisteront le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

5.1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation d'offre

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

5.1.3 Attestation du contenu canadien

Cet achat est conditionnellement limité aux produits canadiens.

Sous réserve des procédures d'évaluation contenues dans la demande d'offres à commandes, les offrants reconnaissent que seulement les offres accompagnées d'une attestation à l'effet que le ou les produits offerts sont des produits canadiens, tel qu'il est défini dans la clause [A3050T](#), peuvent être considérées.

Solicitation No. - N° de l'invitation
W0113-15G002/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
tor031

Client Ref. No. - N° de réf. du client
W0113-15G002

File No. - N° du dossier
TOR-5-38052

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Le défaut de fournir cette attestation remplie avec l'offre aura pour conséquence que le ou les produits offerts seront traités comme des produits non-canadiens.

L'offrant atteste que :

() le ou les produits offerts sont des produits canadiens tel qu'il est défini au paragraphe 1 de la clause [A3050T](#).

5.1.3.1 Clause du Guide des CCUA A3050T (2014-11-27) Définition du contenu canadien

PARTIE 6 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

6.1 Offre

6.1.1 L'offrant offre de remplir le besoin conformément au besoin reproduit à l'annexe « A ».

6.2 Exigences relatives à la sécurité

6.2.1 Cette offre à commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

2005 (2015-07-03), Conditions générales – offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

6.3.2 Offres à commandes - établissement des rapports

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens, les services ou les deux fournis au gouvernement fédéral en vertu de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent comprendre tous les achats, incluant ceux payés au moyen d'une carte d'achat du gouvernement du Canada.

L'offrant doit fournir ces données conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports décrites à l'annexe «C». Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention « néant ».

Les données doivent être présentées tous les trimestres au responsable de l'offre à commandes.

Voici la répartition des trimestres :

Premier trimestre : du 1^{er} septembre au 30 novembre;
Deuxième trimestre : du 1^{er} décembre au 29 février;
Troisième trimestre : du 1^{er} mars au 30 mai;
Quatrième trimestre : du 1^{er} juin au 31 août.

Les données doivent être présentées au responsable de l'offre à commandes dans les dix (10) jours civils suivant la fin de la période de référence

6.4 Durée de l'offre à commandes

6.4.1 Période de l'offre à commandes

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées du 1 septembre 2015 au 31 août 2016.

6.5 Responsables

6.5.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

Nom : Jeff Schmidt
Titre : Spécialiste en approvisionnements
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
Adresse : 33, promenade City Centre, pièce 480C
Mississauga, ON L5B 2N5

Téléphone : 905-615-2058
Télécopieur : 905-615-2058
Courriel : jeff.schmidt@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est identifié dans la commande subséquentes à l'offre à commandes.

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquentes à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

6.5.3 Représentant de l'offrant

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : ____ - ____ - ____
Télécopieur : ____ - ____ - ____
Courriel : _____

6.6 Utilisateurs désignés

L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes est :

- a) Services de soutien du vivre et du logement
- b) Unité régionale de soutien aux cadets
- c) Centre d'instruction des cadets
- d) Blackdown
- e) Services alimentaire

6.7 Procédures pour les commandes

L'utilisateur désigné doit créer une commande subséquente à l'offre à commandes au moyen du formulaire PWGSC-TPSGC 942 ou d'un bon de commande Unitrak pour les produits demandés.

L'utilisateur désigné doit faire parvenir le document par télécopieur ou par courriel au titulaire de l'offre à commandes.

L'offrant doit accuser réception de la commande subséquente dans les quatre (4) heures suivant la réception de la commande.

6.8 Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateurs désignés par l'entremise du formulaire PWGSC-TPSGC 942, Commande subséquente à une offre à commandes, ou du bon de commande Unitrak.

6.9 Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser 40 000,00 \$ (taxes applicables incluses).

6.10 Limitation financière

Le coût total, pour le Canada, des commandes subséquentes à l'offre à commandes ne doit pas dépasser le montant de 275 00,00 \$, (taxes applicables incluse) à moins d'une autorisation écrite du responsable de l'offre à commandes. L'offrant ne doit pas exécuter de travaux ou fournir des services ou des articles sur réception de commandes qui porteraient le coût total, pour le Canada à un montant supérieur au montant indiqué précédemment, sauf si une telle augmentation est autorisée.

L'offrant doit aviser le responsable de l'offre à commandes si cette somme est suffisante dès que 75 p. 100 de ce montant est engagé, ou cinq (5) jours avant l'expiration de l'offre à commandes, selon la première des deux circonstances à se présenter. Toutefois, si à n'importe quel moment, l'offrant juge que ladite limite sera dépassée, il doit en aviser aussitôt le responsable de l'offre à commandes.

6.11 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales 2005 (2015-07-03), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services
- e) les conditions générales 2010A (2015-07-03), Conditions générales – Besoins (complexité moyenne);
- f) l'Annexe « A », Besoin;
- g) l'Annexe « B », Base de paiement;
- h) l'Annexe « C », Formulaire de rapport;
- i) l'offre de l'offrant en date du _____.

6.12 Attestations

6.12.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ainsi que la coopération constante quant aux renseignements connexes sont des conditions d'émission de l'offre à commandes (OC). Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'offrant ou à fournir les renseignements connexes, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec son offre comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier tout contrat subséquent pour manquement et de mettre de côté l'offre à commandes.

6.13 Clause du Guide des CCUA

Clause du Guide des CCUA A3050T (2008-05-12) Attestation du contenu canadien

6.14 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur _____ et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

6.1 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

6.2 Clauses et conditions uniformisées

6.2.1 Conditions générales

2010A (2015-07-03), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.3 Durée du contrat

6.3.1 Date de livraison

La livraison doit être complétée conformément à la commande subséquente à l'offre à commandes.

6.4 Paiement

6.4.1 Base de paiement - prix ferme, prix unitaire(s) ferme(s) ou prix de lot(s) ferme(s)

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix unitaire(s) ferme(s) précisé(s) dans l'annexe B. Les droits de douane sont inclus et la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée est en sus, s'il y a lieu.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux

6.4.2 Limite de prix

Clause du *Guide des CCUA* C6000C (2011-05-16), Limite de prix

6.4.3 Paiement unique

Clause du *Guide des CCUA* H1000C (2008-05-12), Paiement unique

6.5 Instructions pour la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Les conditions suivantes doivent être respectées lors de la présentation d'une facture :
 - a) la facture doit suivre l'ordre du tableau à l'annexe B, Base de paiement, indiquant le numéro de l'article, la description, l'unité de mesure, la quantité, le prix unitaire, le prix calculé, le sous-total, la TPS/TVH et le total;
 - b) la facture doit indiquer le numéro de la commande subséquente;
 - c) la facture doit indiquer l'adresse du destinataire où les produits ont été livrés;
 - d) il faut envoyer une facture distincte pour chaque commande subséquente et point de destination;

Les factures doivent être distribuées comme suit:

- a) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement
- b) Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé Responsables du contrat.

6.6 Assurances

Clause du *Guide des CCUA* G1005C (2008-05-12), Assurances

6.7 Clauses du *Guide des CCUA*

A9062C (2011-05-16) Règlements concernant les emplacements des Forces canadiennes
B7500C (2006-06-16) Marchandises excédentaires

ANNEXE A

BESOIN

1. Besoin

Fournir et livrer, au besoin et sur demande, des articles d'épicerie (Congelés épicerie, céréales, produits de boulangerie), comme prévu à l'annexe « B » au ministère de la Défense nationale (MDN), à divers emplacements des Services de soutien des vivres et du logement (SSV&L), à la Base des Forces canadiennes (BFC) Borden, en Ontario.

Tous les produits fournis doivent être conformes à la dernière édition de la spécification relative :

Office des normes générales du Canada GCS 32.75
Office des normes générales du Canada GCS 32.76
Office des normes générales du Canada GCS 32.77
Office des normes générales du Canada GCS 32.78
Office des normes générales du Canada GCS 32.110
Office des normes générales du Canada GCS 32.113
Office des normes générales du Canada GCS 32.142
Office des normes générales du Canada GCS 32.143
Office des normes générales du Canada GCS 32.161
Office des normes générales du Canada GCS 32.184
Office des normes générales du Canada GCS 32.208
Office des normes générales du Canada GCS 32.211
Office des normes générales du Canada GCS 32.236
Office des normes générales du Canada GCS 32.237
Office des normes générales du Canada GCS 32.253
Office des normes générales du Canada GCS 32.258
Office des normes générales du Canada GCS 32.276
Office des normes générales du Canada GCS 32.281
Office des normes générales du Canada GCS 32.283

2. Spécifications sur la qualité des aliments du MDN

Tous les biens fournis doivent être conformes aux Spécifications sur la qualité des aliments du MDN qui se trouvent sur le site Achats et ventes (www.achatsetventes.gc.ca)

Beurre et Margarine (E6TOR-13RM08)
Fruits en conserve (E6TOR-13RM09)
Légumes en conserve (E6TOR-13RM10)
Café et The (E6TOR-13RM13)
Condiments et sauces condimentaires (E6TOR-13RM14)
Légumes déshydratés (E6TOR-13RM15)
Fruits séchés (E6TOR-13RM16)
Œufs et produits d'œufs (E6TOR-13RM17)
Poissons et produits de la mer (E6TOR-13RM18)
Jus de fruits (E6TOR-13RM24)
Graisses et huiles (E6TOR-13RM35)
Sucres et conserves (E6TOR-13RM36)

3. Livraison

- 3.1 La livraison doit être effectuée dans les deux (2) jours civils suivant la réception de la commande subséquente;
- 3.2 Les livraisons doivent être effectuées directement à l'emplacement indiqué sur la commande subséquente (c.-à-d. directement aux installations appropriées);
- 3.3 L'offrant doit assurer la livraison pour tous les points de livraison énumérés ci-dessous (4. Points de livraison) et livrer les produits au bâtiment indiqué sur la commande subséquente;
- 3.4 Les livraisons doivent avoir lieu le lundi, le mercredi ou le vendredi entre 07:00 h et 09:00 h;
- 3.5 L'offrant doit livrer les biens en fonction de la taille de la caisse (description de la caisse) indiquée à l'annexe B – Base de paiement;
- 3.6 La date « meilleur avant » doit être d'au moins sept à dix (7 à 10) jours civils postérieure à la date de livraison;
- 3.7 Les livraisons urgentes doivent être effectuées dans les vingt-quatre (24) heures suivant la commande subséquente;
- 3.8 Les livraisons ne doivent pas être en souffrance. Il faut indiquer tout écart à la personne qui a passé la commande subséquente;
- 3.9 Il n'y a pas de commande minimum, car l'espace d'entreposage est limité;
- 3.10 L'offrant doit accepter les annulations/modifications aux commandes subséquentes faites par les clients si elles ont lieu vingt-quatre (24) heures à l'avance avant la livraison;
- 3.11 L'offrant doit remplacer les articles rejetés dans les vingt-quatre heures (24) suivant l'avis de rejet;
- 3.12 Tous les contenants doivent avoir une étiquette indiquant clairement le nom et l'adresse de l'offrant/du fournisseur, le contenu, le poids net et/ou la quantité, les consignes pour l'entreposage et/ou les consignes spéciales;
- 3.13 L'offrant peut demander à ce que lui soit retournés les contenants, comme les cartons ou les plateaux dans lesquels les produits sont livrés. Ces contenants, bien que non comptabilisés, doivent être retournés à la demande de l'offrant;
- 3.14 L'offrant peut demander à ce que les contenants, comme les cartons et les plateaux dans lesquels les produits de boulangerie sont livrés lui soient retournés. De tels contenants, bien que non comptabilisés, doivent être retournés à la demande de l'offrant.
- 3.15 Une fois avisé par l'utilisateur, l'entrepreneur doit fournir une facture de crédit au plus tard 10 jours calendaires après pour corriger la facture originale de paiement.

4. Points de livraison

Nom de l'emplacement	Adresse municipale	Numéro du bâtiment
Cuisine des caporaux et des soldats	18, rue Lancaster	A-153
Curtis	118 Rafah Crescent	S-164

Solicitation No. - N° de l'invitation
W0113-15G002/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
tor031

Client Ref. No. - N° de réf. du client
W0113-15G002

File No. - N° du dossier
TOR-5-38052

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Cuisine des caporaux et des soldats	52, rue Korea	T-116
Vickers	179, rue Ortona	T-169
Officers Kitchen	32 Caem Circle	P-160
Services alimentaires	25 Anson Road	S-149
400 ^e Escadron tactique d'hélicoptères	60, rue Mitchell	
Centre de l'URSC, CIC Blackdown	25 Command Road	BP-81
25 Service Battalion	DND Denison Buildings, 1 Yukon Lane Toronto, ON	

Des bâtiments peuvent être ajoutés ou supprimés durant la période visée par l'offre à commandes.

ANNEXE B

BASE DE PAIEMENT

Les prix unitaires fermes sont en dollars canadiens, incluant les coûts relatifs au carburant, les frais de livraison, destination FAB, les frais de transport et d'entreposage, ainsi que tous les coûts indirects. Le montant total de la taxe sur les produits et services (TPS) ou de la taxe de vente harmonisée (TVH) doit être indiqué séparément, le cas échéant.

1. Produits de l'inventaire standard

Les prix indiqués à l'Annexe « B » sont fermes pour la durée de l'offre à commandes.

Voir Annexe B - Appendices 1, Table 1: Produits de l' standard

2. Mise à jour des prix

Le titulaire de l'offre à commandes pourra réviser les prix chaque six (6) mois. Une augmentation du prix unitaire de plus de 15 % doit être justifiée conformément à la clause du Guide des CUA C0008T (2007-05-25) Soutien des prix - soumission non concurrentielle

3. Commandes spéciales

Le ou les produits commandés par le MDN qui ne figurent pas dans le Tableau 1, Produits de l'inventaire standard, seront facturés conformément au prix coûtant, plus une majoration maximale de 4 %. L'offrant doit indiquer le coût et la majoration (le cas échéant) dans toutes les factures.

Les frais pour l'ensemble des commandes spéciales ne doivent pas dépasser 28 000,00 \$

ANNEXE B - Appendice 1

Avis aux soumissionnaires : *Le barème des prix sera élaboré à partir du tableau des prix du soumissionnaire retenu. Il sera ensuite joint à tout offres à commandes subséquent.*

Solicitation No. - N° de l'invitation
W0113-15G002/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
tor031

Client Ref. No. - N° de réf. du client
W0113-15G002

File No. - N° du dossier
TOR-5-38052

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE D

ÉVALUATION FINANCIÈRE

Aux fins de l'évaluation, l'analyse du prix de la soumission sera fondée sur les prix fermes des unités et les nombres estimatifs. Les quantités sont utilisées comme lignes directrices à des fins d'évaluation seulement et ne constituent aucunement une garantie d'utilisation.

ANNEXE D - Appendice 1

Se reporter au document en pièce jointe

ANNEXE E

ATTESTATIONS ADDITIONNELLES

1. Conseil d'administration

Conformément à la Section 1. Dispositions relatives à l'intégrité – offre, les offrants doivent fournir la liste des membres de leur conseil d'administration. Les offrants doivent fournir ces renseignements dans leur soumission.

Nom de l'administrateur - _____

2. Numéro d'entreprise – approvisionnement (NEA)

Conformément à la Section 2, Numéro d'entreprise - approvisionnement, des Instructions uniformisées, Les fournisseurs doivent détenir un numéro d'entreprise - approvisionnement (NEA) avant l'attribution d'une offre à commande.

Numéro d'entreprise - approvisionnement - _____

Si les fournisseurs ne possèdent pas de une NEA, les fournisseurs peuvent demander un NEA en direct à [Données d'inscription des fournisseurs](#). Il est également possible de communiquer avec la LigneInfo au 1 800-811-1148 pour obtenir le numéro de téléphone de l'agent d'inscription des fournisseurs le plus près.

Annexe D - Annexe 1

: Standard inventaire Produits

No	Code d'item	Description d'item	Description d'emballage	Offerors Case Description	Description additionnelle	Quantité d'usage	Prix Unitaire Ferme	Prix calculé
						A	B	C = A x B
1	11A003	OEUF, LIQUIDE, OEUF ENTIER	12 X 1 kg			1612	\$	\$
2	11A009	OEUF A LA COQUE MOYEN	6 x 24 ea			712	\$	\$
3	15A008	THON, BLANC EN MORCEAUX DANS L'EAU	6 X 1.22 kg			132	\$	\$
4	15A011	SAUMON, ROSE, EN CONSERVES	24 X 418 g			62	\$	\$
5	15A017	PALOURDES, EN CONSERVES	24 X 142 g			193	\$	\$
6	15A023	NECTAR DE MYES	12 x 1.31 L			50	\$	\$
7	15B004	HOMARD, MIETTES	12 x 309 g			5	\$	\$
8	15C020	SAUMON, FUMÉ, TRANCHÉ	10 x 500 g			5	\$	\$
9	16A004	GRAISSE, LIQUIDE	1 X 16 L			1024	\$	\$
10	16A007	GRAISSE, CUBES	36 X 454 g			37	\$	\$
11	16B001	AEROSOL, PULVÉRISSEUR POUR CUISINE, ANTI-ADÉSIF	6 X 14 OZ			293	\$	\$
12	16B005	HUILE, VÉGÉTALE	4 X 3 L			50	\$	\$
13	16B009	HUILE, ARACHIDE	1 X 16 L			20	\$	\$
14	16B027	HUILE, D'OLIVE VIERGE EXTRA	4 x 1 gal			151	\$	\$
15	16B032	HUILE, GRAINE DE SÉSAME, PURE	10 X 1.8 L			18	\$	\$
16	16B061	HUILE, CANOLA, SANS ACIDE GRAS TRANS	4 X 3 L			263	\$	\$
17	16C002	BEURRE, CONTENANTS INDIVIDUELS	600 X 4.5 g			192	\$	\$
18	16C005	BEURRE, NON SALÉ	20 X 454 g			19	\$	\$
19	16C006	BEURRE, SALÉ	30 x 454 g			370	\$	\$
20	16C009	AIL, TARTINADE	1 X 4 kg			27	\$	\$
21	16C010	MARGARINE	1 X 11.34 kg			33	\$	\$
22	16C014	MARGARINE, INDIVIDUEL, COUPES	600 x 6.5 g			168	\$	\$
23	16C032	MARGARINE, SOJA	24 X 454 g			20	\$	\$
24	17A026	GARNITURE, COULIS, VARIÉTÉ	12 X 420 mL			18	\$	\$
25	17A039	GLAÇAGE, ABRICOT	1 X 12.5 kg			20	\$	\$
26	17B002	SUCRE, SUBSTITUT, INDIVIDUEL	3 X 1000 ea			20	\$	\$
27	17B003	SUCRE, BLANC, FIN	10 X 2 kg			94	\$	\$
28	17B005	SUCRE, DORÉ	10 X 2 kg			58	\$	\$
29	17B006	SUCRE À GLACER	1 X 20 kg			29	\$	\$
30	17B012	SUCRE, BLANC, INDIVIDUEL	1 X 2000 ea			167	\$	\$
31	17C004	BEURRE D'ARACHIDE, CRÉMEUX	12 x 500 g			54	\$	\$

32	17C007	MARMALADE, ORANGE	1 X 14 kg				6	\$	\$
33	17C010	GELÉE, POMME	140 x 10ml				4	\$	\$
34	17C027	MIEL, LIQUIDE	6 X 1 kg				107	\$	\$
35	17C034	CONFITURE, ABRICOT, INDIVIDUEL	144 X 20 g				10	\$	\$
36	17C042	TARTINADE, CHOCOLAT ET NOISETTE	15 X 725 g				14	\$	\$
37	17D002	MIEL, INDIVIDUEL	200 x 14 g				115	\$	\$
38	17D003	BEURRE D'ARACHIDE, INDIVIDUEL	200 X 18 g				548	\$	\$
39	17D004	CONFITURE, BLEUET, INDIVIDUEL	140 x 10 mL				40	\$	\$
40	17D005	MARMELADE, INDIVIDUEL	200 X 10 mL				13	\$	\$
41	17D006	CONFITURE, FRAMBOISE, INDIVIDUEL	200 X 10 mL				152	\$	\$
42	17D011	GELÉE, RAISIN, INDIVIDUEL	200 X 10 mL				16	\$	\$
43	17D012	CONFITURE, FRAISE, INDIVIDUEL	200 X 10 mL				180	\$	\$
44	17E001	SIROP DE MAÏS	12 X 1 L				15	\$	\$
45	17E002	SIROP, SAVEUR D'ÉRABLE, INDIVIDUEL	120 x 42.5 mL				217	\$	\$
46	17E005	MÉLASSE	4 x 5 kg				19	\$	\$
47	17E009	SIROP D'ÉRABLE, PUR	1 X 12 L				11	\$	\$
48	17E013	SIROP, CRÊPE	4 X 4 L				124	\$	\$
49	19A001	SAUCE, TOMATES	6 X 2.84 L				204	\$	\$
50	19A030	SAUCE, TERIYAKI	2 x 3.7 L				42	\$	\$
51	19A031	SAUCE, MARINARA	6 x 2.84 L				304	\$	\$
52	19A035	SAUCE, TOMATE ET BASILIC	6 X 2.84 L				61	\$	\$
53	19A064	SAUCE, SICHUAN	2 x 3.7 L				43	\$	\$
54	19A073	SAUCE, BBQ	2 X 4 L				326	\$	\$
55	19A075	SAUCE, AIL & MIEL	2 X 4 L				79	\$	\$
56	19A077	SAUCE, AIGRE-DOUCE	2 x 3.7 L				94	\$	\$
57	19A079	SAUCE, MEIL ET MUSTARDE	2 x 4 L				27	\$	\$
58	19A091	SAUCE, ROMANO ET FORMAGE BASILIC	6 X 2.84 L				12	\$	\$
59	19A093	SAUCE, D'ANANAS CARI	2 X 3.7 L				52	\$	\$
60	19A100	SAUCE, ARRABBIATA	6 X 2.84 L				15	\$	\$
61	19A112	SAUCE, PESTO SUPRÊME	6 x 1 L				14	\$	\$
62	19A124	SAUCE, PIQUANTE, CARAÏBES JERK	2 X 3.7 L				20	\$	\$
63	19A138	SAUCE, SHANGAI, SAUTER	2 X 3.7 L				76	\$	\$
64	19A152	SAUCE, CHILI, SUCRÉ	2 x 3.7 L				82	\$	\$
65	19A160	SAUCE, A L'ANETH ET CITRON	2 X 4 L				4	\$	\$
66	19A163	LIQUIDE, FUMER,	2 X 4 L				1	\$	\$
67	19A209	SAUCE, CHIPOLTE, BAJA	12 X 199 mL				2	\$	\$
68	19B003	SAUCE, MÉLANGE AU BOEUF	1 X 4.54 Kg				83	\$	\$
69	19B005	SAUCE, MÉLANGE, BOEUF, AU JUS	8 x 197 g				74	\$	\$

70	19B009	SAUCE, MÉLANGE AU POULET	6 X 419 g				22	\$	\$
71	19B012	SAUCE, MÉLANGE, HOLLANDAISE	6 X 800 g				46	\$	\$
72	19B013	SAUCE, MÉLANGE, BÉARNAISE	6 x 800 g				15	\$	\$
73	19B018	SAUCE, MÉLANGE, FROMAGE	4 x 823 g				37	\$	\$
74	19B022	SAUCE, MÉLANGE, DEMI-GLAZE	1 x 750 g				67	\$	\$
75	19B033	SAUCE, MÉLANGE AU DINDE	8 X 495 g				36	\$	\$
76	19B046	SAUCE, MÉLANGE, POUTINE	8 X 500 g				35	\$	\$
77	19C001	SAUCE, SWEET & SOUR INDIVIDUAL	100 X 28 mL				178	\$	\$
78	19C002	SAUCE, MIEL ET MOUTARDE, INDIVIDUEL	100 x 28 mL				209	\$	\$
79	1A063	CHEEZ WHIZ, INDIVIDUEL	200 X 18 mL				98	\$	\$
80	1G004	LAIT EN POWDRE, ÉCRÉMÉ	1 X 10 kg				2	\$	\$
81	1H001	COLORANT À CAFÉ, POWDRE, INDIVIDUEL	1000 x 3 g				55	\$	\$
82	20A001	VINAIGRETTE, SALADE DE CHOU, CRÉMEUSE	2 X 3.78 L				140	\$	\$
83	20A002	VINAIGRETTE, CONCOMBRE, CRÉMEUSE	2 X 3.78 L				95	\$	\$
84	20A004	VINAIGRETTE,, MIRACLE WHIP	2 X 4 L				45	\$	\$
85	20A005	VINAIGRETTE, MILLES-ÎLES	2 X 3.78 L				80	\$	\$
86	20A006	VINAIGRETTE, ITALIENNE, GOLDEN	2 X 3.78 L				118	\$	\$
87	20A007	VINAIGRETTE, CRÉMEUSE À L'ITALIENNE	2 X 3.78 L				10	\$	\$
88	20A010	VINAIGRETTE, CATALINA	2 x 3.78 L				9	\$	\$
89	20A014	VINAIGRETTE, FRANÇAISE, BASSE CALORIE	2 X 3.78 L				28	\$	\$
90	20A015	VINAIGRETTE, HERBE CLASSIQUE	2 X 3.78 LT				95	\$	\$
91	20A016	VINAIGRETTE, RANCHER'S CHOICE, BASSE CALORIE	2 x 3.78 L				55	\$	\$
92	20A018	VINAIGRETTE, CÉSAR CRÉMEUSE, BASSE CALORIE	2 x 3.78 L				65	\$	\$
93	20A019	VINAIGRETTE, MILLES-ÎLES, BASSE CALORIE	2 X 3.78 L				21	\$	\$
94	20A020	VINAIGRETTE, FROMAGE BLEU	2 X 3.78 L				42	\$	\$
95	20A026	VINAIGRETTE, BALSAMIC	2 x 3.78 L				39	\$	\$
96	20A029	VINAIGRETTE, RANCH	2 x 3.78 L				27	\$	\$
97	20A035	VINAIGRETTE, ITALIENNE PIQUANTE	2 X 3.78 L				11	\$	\$
98	20A041	VINAIGRETTE, FRANÇAISE	2 X 3.78 L				61	\$	\$
99	20A046	VINAIGRETTE, MAYONNAISE	2 X 3.78 L				508	\$	\$
100	20A055	VINAIGRETTE, GREC, FÉTA & ORIGAN	2 X 3.78 L				7	\$	\$

101	20A061	VINAIGRETTE, FRAMBOISE	2 X 3.78 L				73	\$	\$
102	20A071	VINAIGRETTE, ITALIAN, LÉGER	2 X 3.78 L				21	\$	\$
103	20A072	VINAIGRETTE, ITALIENNE PIQUANTE, BASSE CALORIE	2 x 3.78 L				47	\$	\$
104	20A076	VINAIGRETTE, RANCH, TROIS FROMAGE	2 x 3.78 L				80	\$	\$
105	20A077	MAYONNAISE, LÉGER	2 x 3.78 L				21	\$	\$
106	20A090	VINAIGRETTE, ORIGAN ET TOMATES SÈCHES	2 x 3.78 L				97	\$	\$
107	20A127	VINAIGRETTE, SÈSAME THAI	2 X 3.78 L				60	\$	\$
108	20A131	VINAIGRETTE, GRAINE DE PAVOT	2 X 3.78 L				1	\$	\$
109	20A175	VINAIGRETTE, CARAIBES, MANGUE	2 X 3.78 L				17	\$	\$
110	20A183	VINAIGRETTE, MIRACLE WHIP, LÉGÈRE	2 X 3.78 L				69	\$	\$
111	20A191	VINAIGRETTE, CÉSAR ASIAGO	2 x 3.78 L				2	\$	\$
112	20A192	VINAIGRETTE, BALSAMIQUE CRÈMEUSE	2 x 3.78 L				5	\$	\$
113	20A194	VINAIGRETTE, FRAMBOISES ET GRAINES DE PAVOT	2 x 3.78 L				7	\$	\$
114	20B001	KETCHUP	12 X 1 L				367	\$	\$
115	20B003	SAUCE, A1	24 x 200 ml				68	\$	\$
116	20B005	SAUCE, PRUNES	2 X 3.7 L				15	\$	\$
117	20B007	SAUCE, TABASCO	24 X 57 ml				39	\$	\$
118	20B008	SAUCE, WORCESTERSHIRE	2 X 3.7 L				20	\$	\$
119	20B008	SAUCE, WORCESTERSHIRE	12 X 142 ml				64	\$	\$
120	20B009	MOUTARDE, DIJON	6 X 750 ml				31	\$	\$
121	20B011	VINAIGRE DE VIN ROUGE	2 X 5 L				8	\$	\$
122	20B016	SAUCE, SOYA	12 X 148 ml				6	\$	\$
123	20B017	SAUCE, SALSA, MOYENNE, AVEC MORCEAUX	2 X 3.7 L				376	\$	\$
124	20B022	SAUCE, RED HOT	4 X 3.78 L				20	\$	\$
125	20B022	SAUCE, RED HOT	12 x 354 ml				154	\$	\$
126	20B029	RELISH, SUCRÉE	2 X 4 L				2	\$	\$
127	20B033	VINAIGRE, BLANC	4 X 5 L				39	\$	\$
128	20B035	SAUCE, HP	24 X 200 ml				63	\$	\$
129	20B047	SAUCE, HEINZ 57	12 X 250 ml				64	\$	\$
130	20B053	MOUTARDE	12 x 325 ml				89	\$	\$
131	20B057	SAUCE, RAIFORT	2 x 4 L				20	\$	\$
132	20B075	VINAIGRE, BALSAMIQUE	2 x 5 L				2	\$	\$
133	20B101	SAUCE, TZATZIKI	2 x 1.814 kg				18	\$	\$
134	20B106	VINAIGRE DE CIDRE DE POMME	2 X 5 L				61	\$	\$

135	20B107	VINAIGRE DE RIZ	4 x 1 L				17	\$	\$
136	20B108	SAUCE, HOISIN	6 x 2.28 kg				13	\$	\$
137	20B120	SAUCE, HUITRE	6 X 4.85 lb				24	\$	\$
138	20B131	SAUCE, CRANBERRY	6 X 2.45 L				16	\$	\$
139	20B148	SAUCE, BBQ, ÉRABLE DES MONTAGNES	2 x 3.7 L				18	\$	\$
140	20B159	MOUTARDE, PIQUANTE	12 X 325 mL				11	\$	\$
141	20B170	VINAIGRE, VIN BLANC	2 X 5 L				5	\$	\$
142	20B241	MOUTARDE DE MEAUX	6 x 750 mL				2	\$	\$
143	20B267	SAUCE, TAHINI	6 X 750 ML				20	\$	\$
144	20B317	SAUCE, SOYA, UTILISATION COMMERCIAL	4 X 3.78 lt				36	\$	\$
145	20C003	SAUCE, TARTARE, INDIVIDUELLE	200 X 18 mL				146	\$	\$
146	20C005	VINAIGRETTE, MIRACLE WHIP, INDIVIDUEL	200 x 18 mL				134	\$	\$
147	20C008	VINAIGRE, INDIVIDUEL	500 x 9 g				19	\$	\$
148	20C010	RELISH, INDIVIDUEL	500 X 8 g				41	\$	\$
149	20C011	SAUCE, FRUITS DE MER, INDIVIDUELLE	100 X 28 mL				12	\$	\$
150	20C012	SAUCE, BBQ, INDIVIDUEL	100 X 28 mL				338	\$	\$
151	20C015	SAUCE, PRUNES, INDIVIDUELLE	100 X 28 g				122	\$	\$
152	20C016	KETCHUP, INDIVIDUEL	500 X 9 g				422	\$	\$
153	20C017	SAUCE, SOYA, INDIVIDUELLE	500 X 9 g				57	\$	\$
154	20C018	MOUTARDE, INDIVIDUELLE	500 X 7 mL				172	\$	\$
155	20C023	VINAIGRETTE, RANCHER'S CHOICE, INDIVIDUEL	200 x 18 mL				38	\$	\$
156	20C038	VINAIGRETTE, FRANÇAISE, BASSE CALORIE, INDIVIDUEL	200 x 18 mL				20	\$	\$
157	20C046	SAUCE, MAYONNAISE, INDIVIDUEL	204 X 10.5 ML				445	\$	\$
158	20C121	VINAIGRE, MALT, INDIVIDUEL	500 x 9 g				4	\$	\$
159	20D001	CORNICHONS, MARINÉS, GHERKINS	2 X 4 L				106	\$	\$
160	20D002	CONCOMBRES, TRANCHÉS, MARINÉS	2 X 4 L				64	\$	\$
161	20D003	MARINADES SUCRÉES MÉLANGÉES	2 X 4 L				87	\$	\$
162	20D005	OLIVES NOIRES, TRANCHÉES	6 X 2.84 L				47	\$	\$
163	20D007	PIMENTS FORTS, BANANES	2 X 4 L				149	\$	\$
164	20D010	CORNICHONS, A L'ANETH, GROS	1 x 8 L				248	\$	\$
165	20D012	BETTRAVES, TRANCHÉES, MARINÉES	2 X 4 L				116	\$	\$
166	20D022	CORNICHONS, TRANCHÉS SUCRÉS	2 X 4 L				77	\$	\$
167	20D035	OLIVES VERTE, REINE	2 x 4 L				68	\$	\$
168	20D038	OLIVES, FARCIES, MANZANILLE	2 x 4 L				104	\$	\$

169	20D047	MARINADE, LÉGUMES DU JARDIN	2 X 4 L				61	\$	\$
170	20D050	OLIVES, VERTES, TRANCHÉES	2 X 4 L				51	\$	\$
171	20D089	PIMENT JALAPENO, TRANCHÉE, MARINÉ	6 x 2.96 L				31	\$	\$
172	20D102	CÂPRES, EN CONSERVES	2 X 4 L				8	\$	\$
173	21A010	CROUSTILLES, ORDINAIRE	4 X 515 G				309	\$	\$
174	21A017	CROUSTILLES, TORTILLA, TRICHROME	6 x 908 g				53	\$	\$
175	25B001	CONSOMMÉ DE BOEUF	12 X 1.36 L				4	\$	\$
176	25C025	BASE DE SOUPE, AU POULET, SANS MSG, FAIBLE EN SODIUM	1 X 4.5 KG				130	\$	\$
177	25C030	BASE DE SOUPE, JAMBON	1 x 5.45 kg				11	\$	\$
178	25C036	MÉLANGE À SOUPE, POULET ET NOUILLES	4 X 378 g				17	\$	\$
179	25C042	MÉLANGE À SOUPE, À L'OIGNON	1 x 4.54 kg				16	\$	\$
180	25C045	MÉLANGE À SOUPE, MINESTRONE	4 x 423 g				7	\$	\$
181	25C055	BASE DE SOUPE, LÉGUME	1 x 4.5 kg				35	\$	\$
182	25C056	BASE DE SOUPE, BOUILLION POISSON	6 X 1 kg				24	\$	\$
183	25C069	FUMET DE POISSON	1 X 1 kg				20	\$	\$
184	25C080	MÉLANGE À SOUPE, LÉGUMES JARDINIÈRES	4 X 334 g				9	\$	\$
185	25C125	BASE DE SOUPE, BEEF, SANS MSG, FAIBLE EN SODIUM	1 X 4.5 KG				57	\$	\$
186	25C134	MÉLANGE À SOUPE, CRÈME DE POIREAU ET POMME DE TERRE	4 x 730 g				5	\$	\$
187	25C149	MÉLANGE À SOUP, DINDE ET RIZ SAUVAGE	4 x 326 g				9	\$	\$
188	2B001	THÉ, EARL GREY	6 x 20 ea				63	\$	\$
189	2B017	THÉ, CAMOMILLE	6 x 20 ea				28	\$	\$
190	2B023	CHOCOLAT CHAUD, INDIVIDUEL	6 x 50 ea				69	\$	\$
191	2B024	THÉ	10 X 100ea				41	\$	\$
192	2B035	THÉ, VERT	6 X 20 ea				122	\$	\$
193	2B084	CAFÉ, COLOMBIEN	20 x 255 g				587	\$	\$
194	2B110	CAFÉ, INSTANTANÉ, DÉCAFÉINÉ, INDIVIDUEL	5 x 100 ea				14	\$	\$
195	2B124	THÉ, FRAMBOISE	6 x 20 ea				47	\$	\$
196	2B134	CAFÉ, LIQUIDE, 100% COLOMBIEN, CONCENTRER	2 x 2 L				99	\$	\$
197	2B150	TISANE, DOUCEUR MIEL ET CITRON	6 x 20 ea				50	\$	\$

198	2B155	TISANE, FRAICHEUR DE MENTHE POIVRÉE	6 X 20 ea				66	\$	\$
199	2B201	THÉ, ORANGE ÉPICE, HERBIER	6 X 20 ea				30	\$	\$
200	2B271	THÉ, ORGANIQUE, TANZANIAN DE CHINE	6 x 20 ea				59	\$	\$
201	2D001	BOISSON EN CRISTAUX, PÊCHE	12 X 450 g				45	\$	\$
202	2D005	BOISSON EN CRISTAUX AUX RAISINS	12 X 450 g				58	\$	\$
203	2D006	BOISSON EN CRISTAUX, PUNCH AUX FRUITS	12 X 450 g				68	\$	\$
204	2D007	BOISSON EN CRISTAUX, ORANGE	12 X 470 g				51	\$	\$
205	2D008	BOISSON EN CRISTAUX, LIMONADE	12 X 450 g				49	\$	\$
206	2E016	JUS, ORANGE, INDIVIDUEL	30 X 200 ML				1215	\$	\$
207	2E017	JUS, POMMES, INDIVIDUEL	30 X 200 ML				1184	\$	\$
208	2E025	JUS, RAISIN, INDIVIDUEL	27 x 250 mL				1103	\$	\$
209	2F001	JUS, V-8	12 X 1.36 L				152	\$	\$
210	2F002	JUS, ANANAS	6 X 1.89 L				19	\$	\$
211	2F003	JUS, TOMATE	12 X 1.36 L				159	\$	\$
212	2F004	JUS, ORANGE	6 X 1.89 L				87	\$	\$
213	2F005	JUS, PRUNES	6 x 1.89 L				12	\$	\$
214	2F011	JUS, POMMES	6 X 1.89 L				71	\$	\$
215	2F013	JUS, PAMPLEMOUSE	12 x 960 mL				15	\$	\$
216	2F016	JUS, CANNEBERGES COCKTAIL	6 X 1.89 L				18	\$	\$
217	2H026	JUS, LIMETTE	12 X 440 mL				21	\$	\$
218	2J052	BOISSON, PUNCH AUX FRUITS, INDIVIDUEL	24 X 300 ml				102	\$	\$
219	2K001	VIN, BLANC, CUISSON	1 x 3.78 L				24	\$	\$
220	2K002	VIN, ROUGE, CUISSON	1 X 3.78 L				33	\$	\$
221	32D002	MAÏS MINIATURE, EN CONSERVES	6 X 2.84 L				46	\$	\$
222	32D003	BAMBOU, POUSSE, EN CONSERVES	6 X 2.84 LT				17	\$	\$
223	32D013	MAÏS EN CRÈME, EN CONSERVES	6 X 2.84 L				88	\$	\$
224	32D020	CHAMPIGNONS, EN PIÈCES ET TIGES, EN CONSERVES	6 X 2.84 L				34	\$	\$
225	32D021	CHAMPIGNONS, EN TRANCHES, CANNED	1 x 2.27 kg				30	\$	\$
226	32D025	CHOUCROUTE	2 X 3.78 L				59	\$	\$
227	32D028	PURÉE DE TOMATE	6 X 2.84 L				60	\$	\$
228	32D029	TOMATES, ENTIÈRES	6 X 2.84 L				133	\$	\$
229	32D030	TOMATES, BROYÉES, EN CONSERVES	6 X 2.84 L				115	\$	\$
230	32D031	TOMATES, EN DÉS, EN CONSERVES	6 X 2.84 L				298	\$	\$

231	32D034	CHÂTAIGNES D'EAU	6 X 2.84 L				15	\$	\$
232	32D038	PÂTE DE TOMATES	6 X 2.84 L				56	\$	\$
233	32D055	PIMENTS, ROUGE, SUCRÉ, RÔTI, EN CONSERVE	6 x 2.96 L				31	\$	\$
234	32D063	ARTICHAUT, COEUR	24 X 398 mL				37	\$	\$
235	32D118	CHILI, CHIPOTLE	12 X 7 oz				26	\$	\$
236	32D128	OIGNONS, COCKTAIL	2 X 4 L				43	\$	\$
237	32E007	TOMATE SÉCHÉE AU SOLIEL	2 x 1.5 kg				43	\$	\$
238	34S002	TOFU	12 x 350 g				176	\$	\$
239	34S022	PROTÉINES VÉGÉTALES TEXTURÉES	1 X 10 kg				50	\$	\$
240	4G003	MÉLANGE À CREPE	6 x 2 kg				95	\$	\$
241	4N086	JUS, CITRON	12 X 945 mL				3	\$	\$
242	5C001	COCKTAIL DE FRUITS, EN CONSERVES	6 x 2.96				57	\$	\$
243	5C002	ANANAS, MORCEAUX, EN CONSERVES	6 X 2.84 L				49	\$	\$
244	5C004	CERISES, ROUGES, COCKTAIL	2 X 4 L				15	\$	\$
245	5C009	ANANAS, TRANCHÉS, EN CONSERVES	6 X 2.84 L				47	\$	\$
246	5C027	PÊCHES, MOITIÉES, EN CONSERVES	6 x 100 oz				89	\$	\$
247	5C034	POIRE, MOITIÉES, EN CONSERVES	6 x 2.84 L				88	\$	\$
248	5C043	ORANGES, MANDARINS, EN CONSERVES	6 X 2.84 L				89	\$	\$
249	5C062	SAUCE AUX POMMES, SUCRÉ	6 x 2.96 L				10	\$	\$
250	5C063	SAUCE AUX POMMES, NON SUCRÉ	6 x 2.96 kg				45	\$	\$
251	5C104	COCKTAIL DE FRUITS, INDIVIDUEL	24 X 113 ml				493	\$	\$
252	5D006	ABRICOTS, DÉSHYDRATÉS	1 x 12.7 kg				58	\$	\$
253	5D012	BANANES, CROUSTILLES, DÉSHYDRATÉES	1 X 6.35 kg				32	\$	\$
254	5D019	PRUNEAU AVEC NOYAUX	2 X 1.5 kg				2	\$	\$
255	5D021	CANNEBERGES, SÉCHÉ	1 x 2.27 kg				96	\$	\$
256	5D029	RAISINS, SULTANA	2 X 1.5 kg				98	\$	\$
257	5D031	FRUITS, MÉLANGER, SÉCHÉ	1 X 25 LBS				1	\$	\$
258	6D001	SALADE DE CHOUX, PRÊT A SERVIR	1 X 4.54 kg				511	\$	\$
259	6D004	SALADE MACARONI, RTS	1 X 4.54 kg				656	\$	\$
260	6D005	SALADE DE POMMES DE TERRE AVEC OEUFs, RTS	1 x 3.63kg				525	\$	\$
261	6D007	SALADE, AUX QUATRE HARICOTS	2 X 3.63 kg				178	\$	\$
262	6D047	SALADE DE CHOUX, HUILE ET VINAIGRE	1 X 5 kg				450	\$	\$

263	6D049	SALADE, SIX HARICOTS (LÉGUMINEUSE)	6 X 2.84 L			55	\$	\$
-----	-------	------------------------------------	------------	--	--	----	----	----

Le coût totale évalué _____ \$